

[Text]

When they speak as individual companies, they always would like to see more invited. They all hope that they have a chance of course. So there is a trade-off between getting equitable business and not putting on an imposition.

• 1620

Now, the original threshold in the 1978 policy was \$30,000 and, as Mr. Mackay has explained, in that particular community, the department felt that was not high enough. However, they acted, as you have pointed out, as if an agreement had already been struck with the Treasury Board Ministers that the ceiling should be raised.

Not only the Department of Public Works engages consulting engineers and architects, the Ministry of Transport does it, the Department of Indian Affairs and Northern Development does it, the Defence Construction (1951) Limited does it, and they all follow these rules and regulations that have been laid down properly. It is a matter of judgment; it is a matter of balance, as I have pointed out. These rules were designed in consultation with the industry, and we are still consulting with the industry on the threshold. From conversations with the industry, I think \$100,000 is probably right for this kind of business as a threshold, and inviting four or five proposals, in my judgment, is to everybody's benefit.

Mr. Anguish: With respect to the Department of Public Works, would you please outline a couple of things for us. First of all, is there a memorandum of agreement that is entered into at some point between the Minister, the Department of Public Works and the consulting firm? I would like you to give us a sort of chronological order of things that happen; the transactions that take place when you break the threshold of \$100,000 to award a contract.

Mr. Mackay: Okay. First of all, we tend to select consultants on a geographic basis, so if there is a project in Winnipeg, we will tend to use the consultant fraternity in Winnipeg. We keep an inventory, geographically, of all consultants, both at our regional offices and at headquarters.

When a project has been approved, through the Treasury Board approach, we then go to our inventory in the region and they select consultants, based on their experience and their knowledge of the individual companies in that area—the capability, the availability, and other factors. They prepare a list of five or six consultants who are capable, in their opinion, of doing that particular consulting job, whether they are architects or whatever. This is then submitted to our headquarters which acts, if you like, as a quality control check on this. They refer to their own inventory to make sure that the selection in their opinion is good, or adequate. That list is approved by our headquarters' design construction branch.

We then go back through the region and the region calls for the four, five or six, depending on how many are on the list,

[Translation]

lorsqu'ils s'expriment en tant que compagnies individuelles, ils disent qu'ils aimeraient qu'on en invite davantage. Indiscutablement, ils espèrent tous avoir une chance, il y a donc un compromis pour l'obtention de contrats équitables sans imposer de restrictions.

Maintenant, le seuil original selon la politique de 1978 était de 30,000\$ et, comme l'a expliqué M. Mackay, selon le ministère ce n'était pas suffisamment élevé dans ce contexte. Toutefois, comme vous l'avez souligné, ils ont agi comme si une entente pour relever ce plafond avait déjà été conclue avec le Conseil du Trésor.

Il n'y a pas que le ministère des Travaux publics qui embauche des architectes et des ingénieurs-conseils, il y a également le ministère des Transports, les Affaires indiennes et du Nord, et Construction de défense Canada (1951) Limitée, et tous se conforment à ces règles et règlements qui ont été établis adéquatement. Je le répète, c'est une question de jugement et d'équilibre. Ces règles ont été établies en consultation avec l'industrie et nous consultons toujours l'industrie sur la question du seuil. D'après les discussions que nous avons eues avec l'industrie, je pense que 100,000\$ est un seuil probablement adéquat pour ce genre d'affaire et je pense également que c'est dans l'intérêt de tout le monde de solliciter quatre ou cinq propositions.

M. Anguish: Je voudrais que vous nous apportiez quelques précisions au sujet du ministère des Travaux publics. D'abord, est-ce qu'à un moment donné un protocole d'entente est conclu entre le ministre, le ministère des Travaux publics et la maison d'experts-conseils? Je voudrais que vous nous donniez en quelque sorte le déroulement chronologique des choses, les transactions qui se font lorsque vous dépassez le seuil de 100,000\$ pour accorder un contrat.

M. Mackay: Très bien. D'abord, nous préférons choisir les experts-conseils localement donc s'il y a un projet à Winnipeg, nous serons portés à faire appel aux maisons d'experts-conseils de Winnipeg. Aux bureaux régionaux ainsi qu'aux bureaux chefs nous avons l'inventaire géographique de tous les experts-conseils.

Lorsqu'un projet a reçu l'approbation du Conseil du Trésor, nous demandons à notre bureau régional de choisir des experts-conseils d'après l'expérience qu'ils ont eu avec les compagnies individuelles de cette région et leurs connaissances de ces compagnies, leurs capacités, leur disponibilité et en tenant compte également d'autres facteurs. Ils établissent une liste de cinq ou six experts-conseils capables, selon eux, d'effectuer la tâche envisagée, qu'il s'agisse d'architectes ou autres. Cette liste est transmise à nos bureaux chefs où on y donne suite, si vous voulez, en effectuant une vérification du contrôle de la qualité. Les gens du bureau chef comparent cette liste à leur propre inventaire pour s'assurer si, selon eux, le choix est bon ou convenable. La liste est approuvée à nos bureaux chefs par la direction générale du design et de la construction.

Ensuite nous retournons la liste au bureau régional, là les responsables convoquent quatre, cinq ou six personnes, selon le